

Pour le versement du solde de l’aide, vous devez adresser

à l’Agence un rapport d’activités établi de la façon suivante :

TRAME DU RAPPORT ANNUEL D’ACTIVITE DE GESTION DES COURS D’EAU / ZONE HUMIDE

Année 20

1. Rappel des Moyens Techniques et Humains en 20\_\_ et du contexte d’intervention **(programme pluriannuel de gestion)**

**2 -** Bilan d’Exécution des Missions :

Pour chaque mission décrite, une évaluation du temps de travail sera fournie ; les documents produits seront annexés au rapport d’activité.

**2.**1 - Suivi annuel de l’état des cours d’eau

**2.2 -** Suivi de la réalisation des travaux

**2.3 -**Contacts avec les partenaires

**3 -** Note de synthèse sur l’état des cours d’eau suivis

au 31 décembre 20

Cartographie associée

**4 -** Propositions d’orientations pour l’activité de l’année suivante

**5 -** Bilans financiers :

Bilan de l’année 20. (coût journée du technicien)

Programme prévisionnel des missions de l’année suivante

(il sert en fait à établir le descriptif des missions du technicien)